

par des académiciens, mais signé par eux, le procès-verbal de l'expérience constatée fut déposé dans l'étude du notaire Baraud, dont les minutes existent entre les mains de M. Michoud. Ce procès-verbal, dont j'ai recueilli copie par les soins obligeants de MM. Bruyn et Michoud, modifie une des assertions de la notice biographique. Le bateau remonta la Saône pendant un quart d'heure, et des contemporains m'ont assuré qu'il s'arrêta vers la maison Deschamps, à Serin. Voici, au surplus, le procès-verbal notarié :

« Par devant, etc.

« Furent présents : M. Laurent Basset, chevalier, ancien conseiller à la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, lieutenant-général de ladite ville, M. l'abbé Mongez, chevalier et historiographe de la ville de Lyon, de l'Académie des sciences de ladite ville; M. Antoine-François Delandine, avocat au parlement, de l'Académie des sciences de Lyon, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, associé de celles de Dijon et de Villefranche; M. Charles-Joseph Mathon (1), chevalier, seigneur de la Cour et autres lieux, des Académies de Lyon, Villefranche; etc.; M. Claude-Antoine Roux, professeur d'éloquence, ci-devant professeur de physique et de mathématiques au collège royal dauphin de Grenoble, de l'Académie des sciences de Lyon; M. Gabriel-Etienne Lecamus, avocat au parlement, des académies de Lyon et de Dijon, correspondant de la société royale de Montpellier, et receveur des gabelles à Lyon; M. Jean-Baptiste Gallicis, curé de la paroisse

(1) M. Boucharlat a donné le portrait de cet académicien à l'Académie de Lyon.